



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARCOING
DU JEUDI 17 OCTOBRE 2024.**

— : : —

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 17 octobre, à 19 heures 00 minute, s'est réuni le Conseil Municipal pour une réunion ordinaire en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GUINET, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19.

Nombre de Conseillers présents : 13.

Nombre de Conseillers votants : 19.

Date de la convocation : 24 mai 2024.

Etaient présents : GUINET Jean-Claude, LAUDE Jean-Jacques, HEPNER Delphine, LENNE Thomas, PLUVINAGE Sybille, SOARÈS Daniel, BLANC-GARIN Magali, LOISEL Maxime, CARPENTIER Christophe, GUINET Géraldine, MALDERET Pierre, DRIEUX Didier, VINCENT Barbara.

Absents excusés ayant donné procuration :

BERNARD Laurent donne procuration à SOARÈS Daniel, MARIANI Isabelle donne procuration à BLANC-GARIN Magali, GUILLAUME Johann donne procuration à CARPENTIER Christophe, D'HALLUIN Florence donne procuration à HEPNER Delphine, GUINET Stéphanie donne procuration à LAUDE Jean-Jacques, SENT Virginie donne procuration à VINCENT Barbara.

Secrétaire de séance : SOARÈS Daniel.

Délibération 2024 – 24 B :

Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité : service administratif.

Une employée communale a demandé une disponibilité d'un an pour convenances personnelles qui lui a été accordée du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025.

Le conseil municipal avait décidé la possibilité de recruter des agents contractuels en remplacement des fonctionnaires absents par délibération 2023-27 du 04 juillet 2023, en se basant sur l'article L.332-13 du code général de la fonction publique. Or, le recours à ce fondement juridique de contrat n'a lieu que pour des motifs d'absences de l'agent public bien précis et la disponibilité pour convenances personnelles dans ce cas ne peut être supérieure à 6 mois.

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein du service administratif ;

Le conseil municipal DÉCIDE à 16 voix pour et 3 contre, de créer un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

L'emploi non permanent **sera créé dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C.**

Cet emploi non permanent à **temps complet** sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée **pour une durée de 11 mois à compter du 1er novembre 2024 jusqu'au 30 septembre 2025 inclus.**

L'agent devra justifier d'un minimum de 6 mois d'expérience professionnelle dans un service administratif communal.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 416 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Le Secrétaire,

Jean-Claude GUINET.

Daniel SOARÈS.

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture et publication sur le site de la commune www.marcoing.fr en date du 18 octobre 2024.